E FOOT 38 Procès Verbal N° 458





SA(SON 2019-2020

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF 3
COMMISSION D'APPEL 6
COMMISSION DES ARBITRES 6
COMMISSION F.M.I 8
COMMISSION DELEGATIONS 10
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION 13
COMMISSION FOOT ENTREPRISE 14
COMMISSION FUTSAL 16
COMMISSION DES REGLEMENTS 17
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES 24
COMMISSION FEMININES28
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS 29
COMMISSION TECHNIQUE 31

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN 38360 SASSENAGE

TEL: 04 76 26 82 90 - FAX: 04 76 27 04 62

EMAIL: district@isere.fff.fr









Préfet de l'Isère Direction Départementale de la Cohésion Sociale





















S ECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 29 OCTOBRE 2019

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL U20 VEZERONCE HUERT U15F A8 **Du 26 Octobre 2019** ENT FOOT ETANGS CHU13F Amende 90 € O. NORD DAUPHINE CHU13F NIVOLAS 2 U20 ST MAURICE L'EXIL CHU13F CHAMPAGNIER CHU13F NON SAISIE DE RESULATS SUR FOOTCLUBS PONTCHARRA CHU13F

Du 26-27 Octobre 2019

Amende 11 €

GRESIVAUDAN U18F A8 **FASSON** SA8ENT

FM NON RETOURNEE

Du 19-20 Octobre 2019

Amende 75 €

VEZERONCE HUERT 2 REVENTIN

FEMA8 **VEZERONCE HUERT** U18F A8 CESSIEU CHFNATU13 **REVENTIN 2** CHFNATU13

FM INCOMPLETE OU ERRONEE Challenge Festival National U13

Du 19 Octobre 2019

Amende 25 € **VERSOUD**

ECHIROLLES 4

VALLEE DE L'HIEN

CVL 38 2

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 OCTOBRE 2019

FEMA8

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 - Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Octobre 2019.

554434 ROCHETOIRIN FC 564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

848046 RIVOIS FUTSAL 582776 FC AGNIN

564194 GR JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOMIEU (sous réserve d'encaissement) 539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement) 564167 GF ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE (sous réserve d'encaissement) 615032 METROPOLITAINS FC (sous réserve d'encaissement)

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE: ASF PORTUGAIS – FC LIERS – TURCS VERPILLIERE – FC LIERS – LAUZES – LUCHINI C. – PLATEL Y. – CUSANNO S. – FC COLLINES – FC COLLINES – TORTOSA L. – AKSOY E. – LEVYN D. – 2 ROCHERS – ANAR AKDIM K. – ANAR AKDIM K. – GZADRI M. – LEVYN Didier – COTE ST ANDRE – REVENTIN – EL FASKAOUI F.

APPEL: VEZERONCE HUERT - TURCS VERPILLIERE - FERKANE A.

REGLEMENTS: VOIRON MOIRANS – ST GEORGES COMMIERS – PONT DE BEAUVOISIN

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails			
DISTRICT	district@isere.fff.fr		
PRESIDENT	president@isere.fff.fr		
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr		
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr		
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr		
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr		
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr		
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr		
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr		
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANI- MATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr		
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr		

P.4



E-mails Commissions			
APPEL	appel@isere.fff.fr		
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr		
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr		
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr		
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr		
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr		
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr		
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr		
FEMININES	feminines@isere.fff.fr		
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr		

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.





PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 29/10/2019

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présents: A. SECCO (secrétaire), V. SCARPA, F. MOREL, J. M. KODJADJANIAN, R. NODAM, G.

BISERTA, F. AGACI, R. EL RHAFFARI.

CONVOCATION

<u>DOSSIER N°05:</u> Appel du club DES TURCS DE LA VERPILLIERE **en date du 24/10/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 15/10/2019. Match: VIRIEU - VALONDRAS / TURCS DE LA VERPILLIERE – SENIORS – D3 – POULE C du 06/10/2019.

Sur la sanction d'un joueur

L'audition aura lieu le mardi 12/11/2019 à 19H00.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boite mail personnelle.

Le Président Michel VACHETTA Le Secrétaire André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 29 OCTOBRE 2019

Président : METE Orhan. Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J. CHARLES - R. NASRI.

À tous les arbitres qui officient en D1et D2

RAPPEL FMI : Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

P.6

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel: rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage

Docs Arbitres □ Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

STAGE DE RATTRAPAGE TESTS ECRITS ET PHYSIQUES :

Les stages de rattrapage des tests écrits et physiques des arbitres qui ne sont pas à jour auront lieu sur 2 samedis dont les dates suivent :

- Le samedi 26 octobre 2019 à 8h30 au stade Veyron Lacroix de Saint Etienne de St Geoirs.
- Le samedi 09 novembre 2019 à 8h30 au stade Veyron Lacroix de Saint Etienne de St Geoirs.

Présence obligatoire des arbitres n'ayant pas encore effectué les 2 tests à l'une de ces 2 dates, prendre contact impérativement pour confirmation du jour de votre présence au stage de rattrapage avec le président de la CDA:

METE Orhan - Tel portable 07-83-93-27-86

COURRIERS DIVERS:

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : tirage du 5ème tour de la Coupe Gambardella du 10/11/2019 à 12h30, transmis au responsable concerné.

COMMISSION SPORTIVE DU DISTRICT : match avancé U18 -CLAIX / ECHIROLLES SURIEUX fixé au mercredi 30/10/2019 à 18h45 (attente accord Echirolles Surieux) transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

COURRIERS CLUBS:

FC TURCS DE LA VERPILLIERE : courrier d'Appel suite aux décisions de la Commission de Discipline et rapport de match, pris note, concerne le Commission d'APPEL du District.

FC CROLLES BERNIN : relance pour faute technique match U18PA, VALLEE DE LA GRESSE / CROLLES du 29/09/2019, concerne la Commission des Règlements, retransmis au responsable concerné pour suite à donner.

USVO : pris note de votre rapport suite à l'absence de l'arbitre pour votre match du 19/10/2019, celui-ci nous a envoyés un certificat médical pour justificatifs, remerciements pour l'arbitrage à l'arbitre auxiliaire ainsi qu'au délégué officiel du district.

FC VAREZE : demande arbitre match Seniors D5 PF- FC COLLINES 2 /FC VAREZE 3, le 03/11/2019 à 12h30 stade de Bellegarde Poussieu, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FC SUD ISERE : demande délégué et arbitre match Seniors PA, FCSI / USVO le 03/11/2019, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités. Concerne aussi la Commission des Délégations

COURRIERS ARBITRES:

TEPPOZ Anthony : envoi certificat médical pour indisponibilité le 19/10/2019, pris note, transmis au responsable concerné.

PLATEL Yoann : rapport de match, pris note concerne les Commissions FMI et REGLEMENTS du district.

Commission F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 29 OCTOBRE 2019

Président : M. MALLET

Présents: MM. BOULORD, MONTMAYEUR; GIROUD-GARAMPON

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON Pour les CLUBS

- Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J-3 (par exemple le jeudi pour le dimanche) :
 - O Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à



Footclubs (https://footclubs.fff.fr)

 Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (https://fmi.fff.fr/assistance)

PV N° 458

ATTENTION:

L'équipe recevante est en charge de la FMI à cest la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. Léquipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

1) PREPARATION DES EQUIPES BONNES PRATIQUES

L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (https://fmi.fff.fr) UNIQUEMENT.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir 21H au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir 21H au plus tard

II) RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH

- UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles ne doivent être réalisées que sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures impérativement, puis désactiver le wifi
- Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10heures impérativement, puis désactiver le wifi

IMPORTANT: Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

Commission delegations

REUNION DU MARDI 29 OCTOBRE 2019

PRESIDENT: CICERON FABIEN - Portable: 06.33.54.57.25

PRESENTS: MM. BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

EXCUSE: HESNI MOHAMMED

Permanence Commission: 04.76.26.87.75: tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de FAIRE IMPERATIVEMENT toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail: delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégués doivent se faire par mail officiel ou courrier avec entête du Club. Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre. Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2019-2020.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

RECTIFICATIF DESIGNATIONS:

PRESIDENT: CICERON FABIEN Portable: 06.33.54.57.25

PRESENTS: MM.BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

EXCUSE: HESNI MOHAMMED

Permanence Commission: 04.76.26.87.75: tous

P.10



les mardis de 16h à 20h00

Merci de FAIRE IMPERATIVEMENT toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail: delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par mail officiel ou courrier avec entête du Club. Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les déléqués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

RECTIFICATIF DESIGNATIONS:

	Samedi 26 octobre 2019				
Catégorie Club recevant Club visiteur Délégué désigné Répartition des frais					
U18 D2 Poule A	GIERES	SUD ISERE	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs	
U18 D3 Poule D	QUATRE MONTAGNES	SAINT MARCELLIN	MALLET Marc	Frais aux 2 Clubs	



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

DESIGNATIONS:

Samedi 02 Novembre 2019				
Catégorie Club recevant Club visiteur Délégué désigné Répartition des fra				
U 20	SEYSSINS	SASSENAGE	MALLET Marc	Caisse de Péréquation
D4 Poule E	NIVOLAS 2	SAINT MAURICE L'EXIL 2	GIRARD VEYRET Norbert	Caisse de Péréquation

	Dimanche 03 Novembre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais	
D1 Poule A	VOIRON MOIRANS	SEYSSINS	AVETTAND Julien	Caisse de Péréqua- tion	
D2 Poule A	TULLINS	RO CLAIX	EL RHAFFARI Reda	Caisse de Péréqua- tion	
D2 Poule A	PONTCHARRA	SASSENAGE 2	AHMED HEZAM Zine	Caisse de Péréqua- tion	
D2 Poule B	TUNISIENS SMH	VOREPPE	DURAND Nicolas	Caisse de Péréqua- tion	
D3 Poule A	JARRIE CHAMP 2	SAINT MARTIN D'HERES 2	HUGOT Daniel	Caisse de Péréqua- tion	
D3 Poule A	PAYS D'ALLEVARD	SAINT PAUL DE VARCES	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréqua- tion	
D3 Poule C	BEAUVOIR	O VILLEFON- TAINE 2	MORE Claude	Caisse de Péréqua- tion	
D4 Poule B	BEAUCROISSANT	MIRIBEL 2	SOUDANI Hamid	Caisse de Péréqua- tion	
D4 Poule B	TURC DE GRENOBLE	SEYSSINET 3	DUTCKOWSKI Yoan	Caisse de Péréqua- tion	
D4 Poule C	VINAY	LCA FOOT 38	GIROUD GARAMPON Hervé	Caisse de Péréqua- tion	
D5 Poule A	SUD ISERE 2	USVO 2	DIASPARRA Guil- laume	Frais au Club de Sud Isère	
D5 Poule D	BIZONNES	ASCOL FOOT 38 2	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais aux 2 Clubs	

OMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 29 OCTOBRE 2019

Président: M. MALLET

Présents: M., MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON

COURRIERS

Clubs : SEYSSINET, sur la récidive club, la commission vous a répondu par mail SEYSSINS, pour avoir les classeurs PEF, il faut entrer dans le Programme Educatif Fédéral vous devez en premier lieu Inscrire votre club, via "Footclubs", en cochant la case "demandé" (Onglet "Identité Club")

CONVOCATIONS

La commission Ethique et Prévention recevra le Mardi 5 Novembre à 19h au District de l'Isère les Présidents des clubs de Virieu Valondras et de la Batie Montgascon

La commission Ethique et Prévention recevra le Mardi 5 Novembre à 19h au District de l'Isère les éducateurs et dirigeants des équipes de Virieu Valondras 2 et de la Batie Montgascon1

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 458 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs peuvent contrôler régulièrement leurs décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 456 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boite mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro** d'affiliation ainsi que le nom et numéro de licence de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Liste validée: Asieg; Balmes Nord Isère; Beaucroissant; Beauvoir Royas; Batie Montgascon; Bilieu.; Bizonnes; Cassolard Passageois; Chabons; Charvieu; Corbelin; Dolomieu; ECBF; Estrablin; Eyzin St Sorlin; Flachères; Fontaine; Four; Goncelin; Izeaux; La Batie Divisin; La Bourbre; L.C.A; La Murette; Lauzes; Liers; Manival; Miribel; Moirans; Mos3r; ND de Mesage; Oyeu; Pays Allevard; Pierre Chatel; Poisat; Reventin; Ruy Montceau; Saint Antoine, Seyssinet; Seyssins; St Cassien. St Georges de Commiers; St Joseph de Rivière; St Marcellin; St Paul de Varces; St Quentin sur Isère; Sud Isère; Thodure; Tignieu; Tullins; Turcs de la Verpillère; UNIFOOT; Vallée de la Gresse; Vallée du Guiers; Velanne; VerSau; Vézeronce- Huert; Vinay; Voiron-Moirans;

Liste non validée: Champagnier; Cessieu; Sassenage; St Martin d'Uriage; Bouchage; Collines; Formafoot

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 29 OCTOBRE 2019 - PU 457

<u>Présents</u>: Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : <u>foot-entreprise@isere.fff.fr</u>

39. Belledonne : situation administrative débloquée à la ligue.

40. Villeneuve : inscription d'une équipe en Senior à 8 poule D1, accord CFE.

41. Ville de Grenoble : travaux vestiaires vacances de la Toussaint, noté.

42.GSE: noté(FM).

43.GSE: noté, demande de terrain pour 1/32ème de finale de Coupe Nationale Football Entreprise.

44.Ville de Grenoble : noté, appel à projet de la Métro.

45.Ville de Grenoble : noté, rétablissement de l'eau chaude dans les vestiaires.

46.Bilieu: noté(FM).

47.GSE: noté, la commission ne s'étant pas réuni la semaine dernière la demande pour organiser un match de coupe le 28/10 n'a pu être traiter.

48. Fontaine les lles : noté, report de match contre 2 Rochers 2, accord CFE.

49 UMICORE: noté(FM).

50. CD Varces : accord CFE pour un match avancé contre le CEA 1ST, la situation de Belledonne est en voie de régularisation.

51.CEA: fiche cotisation.

52.CEA 2: noté(FM). **53.CEA 2**: noté(FM).

54.Fontaine les lles : noté, amende malgré feuille de match transmis dans les temps.

55.GSE: noté(FM). **56.Bilieu**: noté(FM).

57. Fontaine les Iles: accord CFE pour le match contre 2 Rochers 2 le 28/10/2019.

58. Air Liquide: match de Coupe Nationale prévu le 23/11/2019, noté.





IMPORTANT NOTE AUX CLUBS

la qualité des scans feuille de match est parfois très mauvaise voir illisible, merci d'en tenir compte dans vos prochains envois et d'éviter les photos de téléphone.

COORDONNEES

Arbitres: Riad NASRI, 06.21.62.45.26.

Règlements: Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.

<u>Terrains ville de Grenoble</u>: Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69.

COORDONNEES CORRESPONDANTS

Abbaye: Achille LATTALI, 06.38.28.94.07.

Saint-Martin d'Uriage 2 : Brice CARON, 06.37.37.69.79.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J03. ASPTT 3 Sifac - CEA 2 Grenoble.

Lundi 04/11/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J03. CD Varces - Belledonne.

Report à une date ultétieure.

J03. Air Liquide - GSE.

Lundi 04/11/2019, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J03. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.

Lundi 04/11/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

AJ06. CD Varces - CEA 1 ST.

Lundi 04/11/2019, 20H45. St Quentin sur Isère.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Rappel: les dates indiquées sur les feuilles de match correspondront aux dates du jeudi.

Saint-Martin d'Uriage 2 : remplace « non affecté 9 », poule D2.

Prévenir la CFE, Saint-Paul-de-Varces et Bilieu de votre disponibilité pour le 21-24/10/2019.

Villeneuve remplace non affecté 6.

<u>Calendrier</u>: le match avancé au 04-07/11/2019 (J04 de la poule D2, Fontaine Les Iles vs Touvet-Terrasse) est reprogrammé à sa date initiale (25-28/11/2019).

COUPE DE L'ISERE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 28 au 31/10/2019

T01. Abbaye – Saint-Martin d'Uriage 2.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés. <u>Villeneuve remplace non affecté 6.</u>

Matches à jouer semaine du 04 au 07/11/2019

J03. Eybens – Métropolitains.

J03. Jarrie-Champ – Saint-Martin d'Uriage 1.

J03. Fasson - Deux Rochers 1.

J03. Villeneuve -- Saint-Martin d'Hères.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

L'équipe de Saint-Martin d'Uriage 2 remplace « non affecté 9 »

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 04 au 07/11/2019

J03. Deux Rochers 2 - Abbaye.

J03. Seyssins – Saint-Paul-de-Varces.

J03. Bilieu – Umicore Foot.

J03. Saint-Martin d'Uriage 2 – Fontaine Les Iles.

J03. Exempt: Touvet-Terrasse.

AJ04. Fontaine Les Iles – Touvet-Terrasse : match reprogrammé à la J04.

COMMISSION FUTSAL T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 29 OCTOBRE 2019

Présents (e): LOUIS J. - CARRETERO C.- GELMO B. - SUEUR P. - MJ MUFFAT-JOLY

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne recoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe: 06-99-88-64-01

COURRIERS:

FC Crolles Bernin : Lu et noté. L'Arbre de vie : Lu et noté.

Espoir Futsal 38 : Lu et noté. Espoir Futsal 38 2 / Nuxerete Fs 38 2 : Le Dimanche 17/11/19 à 16h00

(Gymnase St Alban de Roche).





INFO:

Coupe Départementale Futsal Jeunes et Féminines séniors:

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du DIF, la date de clôture des inscriptions est fixée au 10/12/2019. Par ailleurs, si un club a la possibilité de nous accueillir pendant la trêve hivernale, merci de faire un courrier au DIF.

RAPPEL A TOUS LES CLUBS : les changements de date des rencontres doivent nous être communiqués au minimum 10 jours avant la date de la rencontre par mail.

Championnat D1:

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Vie et Partage 2 / RC Virieu Futsal 1 : Pour raison de gymnase non disponible, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

3° journée (du 11/11 au 17/11/19):

Pays Voironnais / L'arbre de vie 1 : Le Dimanche 17/11/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie)Futsal Picasso 1 / Futsal O Rivois 1 : Le Vendredi 15/11/19 à 20h00 (Gymnase Picasso, Echirolles) Vie et partage 2 / Nuxerete Fs38 1: Le Samedi 16/11/19 à 17h00 (Gymnase Croix de verrine, Grenoble) JOGA 2 / Virieu Futsal 1 : Le Samedi 16/11/19 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble)

Championnat D2:

1° journée (du 30/09 au 06/10/19): Pour les matchs non joués suite à la refonte du calendrier:

Cette journée est reportée à la semaine 45 (du 04/11/19 au 10/11/19).

Mistral Grenoble / Futsall des Géants 2 : Le Vendredi 08/11/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble). RCA Futsal 2 / Crolles Fc 3 : Le Dimanche 10/11/19 à 19h00 (Gymnase Le vergeron, Moirans). Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 29 OCTOBRE 2019

Présent(e)s: M. BOULORD, Mme BLANC, GALLIN, HUGOT, ROBIN, REPELLIN

Absents excusés : MM. PINEAU, BONO

VETERANS: Décisions Assemblée Générale d'été de juin 2015

Un seul joueur de 30 ans à 35 ans est autorisé dans la catégorie VETERANS En coupe : pas de prolongations si match nul à l'issue du temps réglementaire : 5 tirs au but.

EVOCATION

N°30 : L.C.A FOOT 38 / VOIRON-MOIRANS – SENIORS FEMININES – COUPE MONIQUE BERT – MATCH DU 20/10/2019.

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de VOIRON-MOIRANS pour la



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de **L.C.A FOOT 38** une demande d'évocation du club de **VOIRON-MOIRANS**, sur la participation d'une joueuse, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de **L.C.A FOOT 38** de lui faire part de ses observations avant le 04/11/2019, délai de rigueur.

DECISIONS

N° 19: NUXERETE / F.C.VOIRONNAIS - FUTSAL - D1 - MATCH DU 19/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : qualification joueurs. Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de FUTSAL VOIRONNAIS :
 - o ZITIOU Rochdi, non licencié,
 - o ROUYER Yohan, licence saisie le 05/10/2019, enregistrée le 18/10/2019, n'était pas qualifié à la date du match

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de F.C. VOIRON-NAIS.

Le club de F.C. VOIRONNAIS est amendé de la somme de 130€ (1 X 100€ pour avoir fait jouer un joueur non licenciés et 30€ pour avoir fait jouer non qualifié) à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°20: NUXERETE 2 / R.C.A FUTSAL - FUTSAL - D2 - MATCH DU 19/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : qualification joueurs. Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de R.C.A FUTSAL :

BENZAID Adel, licence saisie le 01/10/2019, enregistrée le 17/10/19, KHEDARI Farès, licence saisie le 17/10/19, enregistrée le 17/10/19

Ces joueurs n'étaient pas qualifiés à la date du match.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de / R.C.A FUTSAL. Le club de R.C.A FUTSAL est amendé de la somme de 60€ (2 X 30€ pour avoir fait jouer deux joueurs non qualifiés) à la date de la rencontre.





Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PV N° 458

N° 21 : VIRIEU FUTSAL / FUTSAL PICASSO – FUTSAL – D1 - MATCH DU 18/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : qualification joueurs.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de **VIRIEU FUTSAL:**

ERDING Selami, licence saisie le 20/09/2019, enregistrée le 14/10/2019, joueur qualifié le 19/10/2019.

Ce joueur n'était pas qualifié à la date du match.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de VIRIEU FUT-SAL.

Le club de VIRIEU FUTSAL est amendé de la somme de 30€ pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°22: F.C.VOIRONNAIS / RIVES - FUTSAL - D1 - MATCH DU 10/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : qualification joueurs. Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- o La vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de F.C.VOIRONNAIS:

BERNARD Julien : licence saisie le 05/10/2019, enregistrée le 14/10/2019, joueur qualifié le 19/10/2019.

BRU Pierre, licence saisie le 20/09/2019, enregistrée le 14/10/2019, joueur gualifié le 19/10/2019, GORGOL Nicolas, licence saisie le 04/10/2019, enregistrée le 14/10/2019, joueur qualifié le 19/10/2019,

PIERRE Mathieu, licence saisie le 20/09/2019, enregistrée le 14/10/2019, joueur qualifié le 19/10/2019.

HAMLAOUI Malek, licence saisie le 04/10/2019, enregistrée le 14/10/2019, joueur qualifié le 19/10/2019.

ANDREO Loan, licence saisie le 05/10/2019, enregistrée le 14/10/2019, joueur qualifié le 19/10/2019, Ces joueurs n'étaient pas qualifiés à la date du match.

ZITIOU Rochdi, non licencié

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de F.C.VOIRONNAIS.

Le club de **F.C.VOIRONNAIS** est amendé de la somme de 280€ (100€ pour avoir fait jouer un joueur non licencié et 6 joueurs non qualifiés) à la date de la rencontre.



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 23 : FUTSAL DES GEANTS / ESPOIR FUTSAL - FUTSAL - D2 -MATCH DU 17/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : Joueurs brulés. Considérant ce qui suit:

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football: « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- Art 22 -2^{ème} partie: «Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus)».
- La feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de **FUTSAL DES GEANTS**, il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.
- La dernière rencontre officielle contre PICASSO a eu lieu le 12/10/2019.

Quatre joueurs ayant participé à cette rencontre, figurent sur la feuille de match :

Kevin JODIN, Ilies KERIOUDJI, Slimane GHARSALLAOUI, et Mamadou TRAORE.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de **FUTSAL DES GEANTS**.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 24 : J.O.G.A.2 / VIE ET PARTAGE 2 - FUTSAL - D2 -MATCH DU 19/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : Joueurs brulés. Considérant ce qui suit:

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football: « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- Art 22 -2^{eme} partie: «Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus)».
- La feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de **J.O.G.A.2**, il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.
- La dernière rencontre officielle contre CALUIRE a eu lieu le 12/10/2019.

Un joueur ayant participé à cette rencontre, figure sur la feuille de match : Hicham BOUZIANE

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de J.O.G.A.2.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans

P.20



ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 25 : J.O.G.A.2 / VIE ET PARTAGE 2 – FUTSAL – D2 -MATCH DU 19/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : Joueurs brulés. Considérant ce qui suit:

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football: « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- Art 22 -2^{ème} partie: «Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus)».
- La feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de **VIE ET PARTAGE 2**, il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.
- La dernière rencontre officielle contre CALUIRE a eu lieu le 12/10/2019.

Un joueur ayant participé à cette rencontre, figure sur la feuille de match :

Abdellah BELABBES et Abdelmajidfènt LAZAAR

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de VIE ET PAR-TAGE 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

$m N^{\circ}$ 27 : PONT DE BEAUVOISIN US 1 / VOUREY SPORTS 1 - FEMININES à 11 - D2 - POULE 1 - MATCH DU 27/10/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de US PONT DE BEAUVOISIN pour la dire recevable : joueuses mutées

Après vérification de la feuille du match, il s'avère que VOUREY SPORT a respecté les règlements en vigueur.

Les joueuses mutées dépendent du club VOUREY FOOT nouvellement créé et les joueuses sont dispensées du cachet mutation

Score de la rencontre : 0 / 4

Le club de PONT DE BEAUVOISIN est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°28 : ENTENTE FOOT ETANG 1 / REVENTIN 1 – FEMININES à 8 – POULE F – MATCH DU 13/10/2019.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que les joueuses du club



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

de ENTENTE FOOT ETANGS:

NGONO BIDI, licence saisie le 16/09/2019, refusée le 16/09/2019, qualifiée le 12/10/2019, n'était pas qualifiée à la date de la rencontre.

REMY ANAIS, licence saisie le 14/09/19, enregistrée le 14/09/19, qualifiée le 21/10/19 n'était pas qualifiée à la date de la rencontre

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1 point), (zéro) but au club de ENTENTE FOOT ETANGS

Le club de ENTENTE FOOT ETANGS 1 est amendé de la somme de 2 X 30 € pour avoir fait jouer deux joueuses non qualifiées à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 29 : RACHAIS ES 2 / QUATRE MONTAGNES F.C. 1 – FEMININES U18 F A 8 – POULE B – MATCH DU 12/10/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que la joueuse du club de **QUATRE MONTAGNES** :

CLAUZIER NOAH n'était pas licenciée

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1 point), (zéro) but au club de QUATRE MON-TAGNES

Le club de QUATRE MONTAGNES est amendé de la somme de 100€ pour avoir fait jouer 1 joueuse non licenciée à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 31: ECHIROLLES / GRENOBLE U.C. – U18 F – MATCH DU 12/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : qualification joueuse. Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- La feuille du match
- La présence sur cette feuille de match d'une joueuse U13F.

L'art 5 - Equipes U18 du R.G. du FOOTBALL FEMININ du District Isère football

- « Les licenciées U18 / U17 / U16 / U15 et U14, peuvent évoluer en compétitions U18.
- « Pour les licenciées U15 et U14 la mention « apte à pratiquer en catégorie supérieure » du certificat médical ne doit pas être rayée par le médecin. *Aucune U13F n'est autorisée dans ce championnat* ». Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de F.C. ECHIROLLES.



Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 32: EYBENS OC 1 / SEYSSINS F.C. 1 – FEMININES U18 F à 8 – PHASE 1 – POULE B – MATCH DU 12/10/2019.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

PV N° 458

• La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que le joueur du club de EYBENS :

SIMONIAN THALIA, licence saisie le 5/10/2019, enregistrée le 5/10/2019, n'était pas qualifiée à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1 point), (zéro) but au club de EYBENS Le club d'EYBENS est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer une joueuse non qualifiée à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 OCTOBRE 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 - Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Octobre 2019.

554434 ROCHETOIRIN FC

564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN

848046 RIVOIS FUTSAL

582776 FC AGNIN

564194 GR JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOMIEU (sous réserve d'encaissement)

539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)

564167 GF ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE (sous réserve d'encaissement)

615032 METROPOLITAINS FC (sous réserve d'encaissement)

PRESIDENT Jean Marc BOULORD 06 31 65 96 77 SECRETAIRE Aline BLANC



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 29 OCTORE 2019

Présent(e)s: A. Brault/L. Mazzoleni /G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal /B.Buosi /C. Maugiron/ A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

MODIFICATION DES HORAIRES PAR FOOTCLUBS:

Nous constatons de nombreux refus de club sur des modifications d'horaires faites par Footclubs. Nous vous rappelons que les modifications faites par le club recevant respectant les horaires prévus par les règlements sont validés par la commission, le club visiteur n'a pas la possibilité de refuser un horaire légal (Article 33 des R.G Sportifs du District et Article 8 des R.G Sportif des championnats jeunes pour les jeunes). Le club visiteur est donc prévenu dans les délais de l'horaire et de l'installation sur laquelle se joue son match.

U10 U10/U11 U 11

ATTENTION ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES EN U10-U11 poule V

Journée 4			9 novembre 2019	
UOP 1	FC2A	ECHIROLLES	ECHIROLLES SURIEUX	
CLAIX		VILLENEUVE	FONTAINE 1	
SASSENAGE 1		USVO 1	GIERES	
Journée 5			16 novembre 2019	
USVO 1		SASSENAGE 1	UOP 1	
ECHIROLLES SURIEUX		GIERES	ECHIROLLES	
FONTAINE 1	FC2A	VILLENEUVE	CLAIX	
Journée 6			23 novembre 2019	
GIERES	FC2A	FONTAINE 1	ECHIROLLES SURIEUX	
VILLENEUVE		USVO 1	UOP 1	
ECHIROLLES		CLAIX	SASSENAGE 1	
Journée 7			30 novembre 2019	
ECHIROLLES SURIEUX	FC2A	SASSENAGE 1	VILLENEUVE	
USVO 1		FONTAINE 1	ECHIROLLES	



CLAIX		UOP 1	GIERES
Journée 8			7 décembre 2019
UOP 1		SASSENAGE 1	CLAIX
ECHIROLLES	FC2A	GIERES	VILLENEUVE
FONTAINE 1		USVO 1	ECHIROLLES SURIEUX

Les plateaux avec le FC2A se joueront à 4 équipes

ATTENTION ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES EN U10-U11 **poule A-D**

Journée 4		9 novembre 2019
TIGNIEU 1	ST ANDRE LE GAZ	BOURGOIN ASP
UNIFOOT	CREYS MORESTEL	ISLE D'ABEAU
VALLEE GUIERS	EXEMPT	CESSIEU 1
SEREZIN	MEYRIE	BALMES NI 1
Journée 5		16 novembre 2019
BOURGOIN ASP	CESSIEU 1	MEYRIE
ST ANDRE LE GAZ	BALMES NI 1	UNIFOOT
EXEMPT	SEREZIN	ISLE D'ABEAU
CREYS MORESTEL	VALLEE GUIERS	TIGNIEU 1
Journée 6		23 novembre 2019
MEYRIE	CREYS MORESTEL	ST ANDRE LE GAZ
BALMES NI 1	EXEMPT	TIGNIEU 1
ISLE D'ABEAU	VALLEE GUIERS	BOURGOIN ASP
CESSIEU 1	SEREZIN	UNIFOOT
Journée 7		30 novembre 2019
SEREZIN	TIGNIEU 1	ISLE D'ABEAU
VALLEE GUIERS	MEYRIE	EXEMPT
UNIFOOT	BOURGOIN ASP	CREYS MORESTEL
CESSIEU 1	BALMES NI 1	ST ANDRE LE GAZ
Journée 8		7 décembre 2019
BOURGOIN ASP	UNIFOOT	TIGNIEU 1
MEYRIE	CESSIEU 1	CREYS MORESTEL
ISLE D'ABEAU	BALMES NI 1	VALLEE GUIERS
EXEMPT	ST ANDRE LE GAZ	SEREZIN



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

* Dans cette poule, rajouter Isle d'Abeau

Responsable Claude MAUGIRON Tél: 07 77 20 71 86

U13

<u>Criterium</u>: Les 8 équipes proposées par le District pour le critérium organisé par la Laurafoot sont par ordre alphabétique: Bourgoin, GF38, La Murette, Manival, O.N.Dauphiné, Reventin, U.S.V.O Grenoble, Vallée du Guiers.

En cas de refus de l'une des équipes elle sera remplacée dans l'ordre par Echirolles, puis St Marcellin puis St Martin d'Hères.

Bilan du 1° Tour du challenge Festival Isère :

La commission constate que malgré plusieurs informations passées dans 2 PV, certains clubs n'ont visiblement pas lu ces PV et donc n'ont pas respecté le règlement qui sied à ce challenge. Cela se traduit par 11 feuilles de défi jonglage non réceptionnées au district. Ces défis jonglage n'ont pas dû être effectués ce qui est contraire au règlement. Les clubs recevant ont été sanctionnés financièrement. Il est rappelé que cette absence de défi jonglage fausse le déroulement du challenge en échiquier foot. D'autre part nous avons réceptionné deux brouillons de feuille de défi jonglage qui ont entrainé de longues recherches pour retrouver les clubs concernés, de plus la méconnaissance du règlement du défi s'est traduit pour 3 équipes à un score de jonglage largement supérieur à 70, avec un record à plus de 200. La commission rappelle que l'imprimé de défi jonglage et le règlement sont des documents à télécharger sur le site du district et à imprimer

Responsable Daniel GUILLARD, tel: 06 87 34 22 88

U15 A 8

Constatant le nombre très faible d'équipes engagées, la commission ne pourra organiser de compétition à 8 pour les U15 cette saison.

Responsable: DAN MARCHAL, Tel: 06.24.79.26.38

U15 A 11

Courrier: CREYS MORESTEL lu et noté

Les poules D2 et D3 et leur calendrier paraîtront en fin de semaine sur le site.

Le tableau des montées et descentes pour cette saison est consultable sur le site

Responsable: DAN MARCHAL, Tel: 06.24.79.26.38

P.26

Sud Isere, FC2A nous notons l'inscription d'une équipe supplémentaire.

Les clubs ayant fait forfait général lors de la première phase ont la possibilité de se réinscrire. A faire par mail pour la deuxième phase.

U18

Coupe de l'Isère Noel Pilot : FC2 A / USVO du 09/11/19 est annulé, le club de l'USVO joue en coupe Gambardella.

Le tableau des montées et descentes pour cette saison est consultable sur le site

Responsable B. BUOSI, tel: 06.74.25.85.94

SENIORS

Le tableau des montées et descentes pour cette saison est consultable sur le site

VETERANS

COURRIERS RECUS : Martinérois / Serezin de la Tour / Champagnier / La Murette / St Hilaire de la Cote / Vénérieu /St Maurice Exil.

Forfait général Vallée Bleue.

Entente Bas Bugey Rhône : en attente du nombre suffisant de licenciés pour vous inclure dans une Poule

St Maurice Exil 2 : vous êtes inscrit dans la Poule E.

Report des matchs de Coupe : Champagnier-Sud Isère le 31/10/19 et La Murette-St Hilaire de la Cote au 08/11/19.

Merci d'envoyer les feuilles de match et de bien rentrer le score sur footclubs après chaque rencontre.

Responsable: Amar REMLI, tel: 06.28.32.60.35

Le Président L. Mazzoleni



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

Commission feminines

RÉUNION DU MARDI 29 OCTOBRE 2019

Président : Jacques Issartel Excusé : **Thierry** Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Courriers:

PONT DE BEAUVOISIN, CORBELIN, VEZERONCE HUERT, GUC FEMININ, CLAIX, LIERS, RACHAIS, VAREZE

U15F

En application des Règlements généraux, les U15 F jouent avec un ballon catégorie 5

2^{ème} PHASE

Une poule haute de 6 clubs 2 poules de 5 clubs en poule géographique En matchs aller / retour

COUPE U15F / U18F

1er Tour le 9 novembre
Tirage sur le site
Les clubs de ligue ne sont pas autorisés à jouer la coupe

RAPPEL:

La commission rappelle que les courriers **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMI- NINES** et non à la **SPORTIVE**!

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer Systématiquement :

La Catégorie, la Poule et la Journée !!!



Toujours d'Actualité

- La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
 - Les catégories d'âge paru sur le site du district ne concerne que les U18 à 11 L'article 5 précise pour les U 18 jouant à 8, dans cette catégorie, il est toujours possible de faire jouer des U14, U15, U16, U17 et U18

PV N° 458

- Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15 G
- lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles

D'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaire

Le Président J. Issartel 06 34 87 23 55

S TADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 8 novembre 2019 au lundi 11 novembre 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 9 novembre 2019 Match R1 GF38 2/FC THONON ÉVIAN à 18h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 9 novembre 2019 Plateau U10 FC2A/USVO/FC ST MARTIN D'HÉRES/FC VALLÉE GRESSE à 10h30

Plateau U11 FC2A/FC SEYSSINS/ES MANIVAL à 10h30

Match Challenge de l'Isère U18 FC2A 2/US GIÉRES 2 à 14h00



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U10

AJAT VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'HÉRES/US GIÉRES à 10h30

Plateau U11

AJAT VILLENEUVE/FC MISTRAL/US GIÉRES à 10h30

Match seniors R3

AJAT VILLENEUVE/FC VAL LYONNAIS à 20h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U10-U11

AS BAJATIÉRE/US SASSENAGE à 13h30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U6/U7

ASIEG/FC 2 ROCHERS/AJAT VILLENEUVE/AS SURIEUX/AS BAJATIÉRE à 10h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U6/U7

FC MISTRAL/AC SEYSSINET/FC SEYSSINS à 10h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 9 novembre 2019

Match Féminines U18 R

GF38 2/FC THONON ÉVIAN 2 à 16h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 8 novembre 2019

Match Vétérans

GSE/FC PONT DE CLAIX à 20h00

samedi 9 novembre 2019

Plateau U10

GF38 2/US ABBAYE/FC 2 ROCHERS à 10h30

Plateau U10

GF38/ES RACHAIS/FC SEYSSINS à 10h30

Match seniors D2

FC2A/FC SUD ISÉRE à 19h00

dimanche 10 novembre 2019

Match seniors D5

FC2A 2/ASGD à 14h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U10-U11

GF38 Filles/OC EYBENS/UOP 2 à 10h30

P.30



Match Féminines U19 Nat. GF38/FC TNONON ÉVIAN à 16h00 Match Féminines R1 GF38 2/FC CHÉRAN à 19h00 dimanche 10 novembre 2019 Match U17 Nationaux GF38/AS ST ÉTIENNE à 15h0

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 9 novembre 2019 Plateau U6/U7 USVO/FC ÉCHIROLLES/AC POISAT/UOP à 10h30 Plateau U10/U11 USVO/FC 2 ROCHERS FILLES/ASIEG à 12h30 Match Challenge Isère U18 USVO 2/ES MANIVAL 3 à 15h30 dimanche 10 novembre 2019 Match seniors D4 USVO/US ST PAUL DE VARCES 2 à 14h30

PV N° 458

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 29 OCTOBRE 2019

INFO

Les sessions de formations et les certifications jusqu'à FIN AVRIL 2020 sont ouvertes, pensez à vous inscrire dès à présent

Important : Ne sont acceptés que 3 candidats du même club par formation

BILAN FORMATION CFF3 EN DISCONTINU:

La Commission Technique a organisé du lundi 7 au Mardi 8 octobre et du lundi 14 au mardi 15 octobre au siège du District de l'Isère à Sassenage, une formation CFF3 à destination des éducateurs et éducatrices ayant à charge pour la plupart, des équipes des catégories U17 ou U18, U20 et Seniors Garçons ou Filles.

Nombre total de participant = 29 stagiaires, dont 1 éducatrice ;

Ces journées de formation étaient encadrées par les membres de la commission technique, tous habilités en tant que formateur par la Fédération : David CAZANOVE, éducateur sportif District – Sébastien NAVAS – Houcine LAOUAR – Alexandre HAUW – Nicolas BACH.

Les stagiaires ont pu profiter aussi des interventions théoriques, sur la gestion d'un groupe de niveau National et Départemental, de Fabien TISSOT et Raphaël CLAPSON, les nouveaux arrivants dans notre commission, ainsi que Mickaël DIAFERIA et Mathieu EYSSARD, préparateurs physiques de l'équipe professionnelle de Ligue 2 du GF38, qui ont proposé une séance pratique pour aborder ce domaine de la performance.

Sébastien NAVAS et Alexandre HAUW ont également échangé avec les stagiaires sur leur expérience de club avec leur équipe de niveau Régional en situation d'entraînement et de match.



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

Nicolas BACH est intervenu sur la conception d'un projet sportif et éducatif (cadre de fonctionnement et de vie - moyen humain et financier – politique technique – méthodes d'entraînement et philosophie de jeu – accompagnement de l'encadrement - actions dans le milieu scolaire...) dans le cadre d'un club féminin ou d'une section féminine d'un club ordinaire.

Houcine LAOUAR nous a fait partager son expertise de la pratique du futsal dans la gestion de son équipe jouant dans le championnat de 1^{er} niveau Régional.

Pendant ces 4 jours, les stagiaires ont notamment travaillé avec rigueur les mises en situations pratiques et pédagogiques sur les différents procédés d'entraînement.

Les stagiaires nous ont paru satisfaits des contenus dispensés et de l'ambiance qui a régné au sein du groupe durant ce stage.

Nous leur souhaitons un bon travail avec leur groupe tout au long de la saison, et pour ceux qui s'inscriront à l'examen, de bien le préparer, en se confrontant régulièrement à la mise en situation pratique avec leur équipe.

Date de l'examen de certification : Mercredi 19 février 2020 à Sassenage.



PPF Féminin du 31 Octobre 2019

Liste des joueuses convoquées

Nom	Prénom	Club	
VERCELLINO	Camille	FC Seyssins	
LAJILI	Hella	AS Vézeronce Huert	
MAZUIR	Anna	CS Nivolas	
JAROSZ	Leony	Chaton Estrablin	
BLOYON	Mathilda	FC Vallée du Guiers	
DUBREU	Doriane	FC Vallée du Guiers	
RODRIGUEZ	Auxane	ACFC	
HAKULA	Stacy	Nivolas	
MONNIER	Julie	AJAVilleneuve	
BORIE	Ambre	FC Sud Isère	
VARGOZ	Sarah	AS Vézeronce Huert	
WILSON	Niamh	St Martin d'Uriage	
LEGALLE	Clara	AS Vézeronce Huert	
FOURNIER	Dalhiana	FC Isle d'Abeau	
YAHIA BEY	Maïssa	FC Echirolles	
VERISSIMO	Katarina	ACFC	
JOURDAN	Félicie	GF 38	
ZUCARO	Lilou	GF 38	
ESSI	Sofia	GF 38	
MAUFROID	Sabrina	FC Vallée du Guiers	
AGUADO	Cynthia	CS Nivolas	
NAILI	Kaïna	Abbaye	
LOCATELLI	Hana	GF 38	
BUFFAROT	Adèle	Dolomieu	
NOEL	Louann	Domarin	
GIAI LEVRA	Clémence	FC Sud Isère	
SEROUR	Mélina	ACFC	
CHICHA DOUVIER	Lorna	FC Voiron Moirans	
PIN	Sophie	La Murette	
INGRASSIA	Perle	US Creys Morestel	
ROZAND	Ysaline	US Chatte	
SAHRAOUI	Lyna	GF 38	
SLODECKI	Méline	Nivolas/FCTC	
SCHOEMANN	Kelly	GF 38	
PONTET	Nina	OI.St Marcellin	



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

ARGOUD	Lise	OI.St Marcellin	
LENZI	Léonie	FC Sud Isère	
TINOUCHE	Dina	FC Isle d'Abeau	
ROSSINI	Tess	FC Bourgoin Jallieu	
DAMS	Lina	St Martin d'Hères	
SLODECKI	Marlys	Nivolas/FCTC	
PEREZ AMADOR	Elise	Vallée de la Gresse	
CARIMENTRANT	Jenna	GF 38	
SOUALMIA	Neila	GF 38	
BOTTARO	Elisa	FC Sud Isère	

PPF U15 - Sélection départementale U15

Coupe Interdistricts du 30/10 au 2/11/2019, au Centre Omnisports de Vichy

Route du Pont de l'Europe 03200 VICHY

Gardiens	Défenseurs	Milieux	Attaquants
1- DAMS Iheb GF38	2- MICHAUD Mathéo GF38	7- AKAR JACKSON Gebril GF38	12- GLENAT Evan US Murette
16- BESSON Loan AL St Maurice Exil	3- PERNEY Da- mien FC Bour- goin Jallieu	8- BELOUAT Badis St Marcellin	13- DE FREITAS Romain FC Bourgoin Jallieu
	4- PORTE Yoan FC Bourgoin Jallieu	9- SEGURA Chris- tophe OC Eybens	14- RAMANOU Erwin GF38
	5- DJOUAHER Sohan FC Bourgoin Jallieu	10- GHADJATI Matys FC Bourgoin Jallieu	15- MRAD Mounir OC Eybens
	6- BUDIN Hugo FC Bourgoin-Jallieu	11- NOE Maxime ES Manival	

<u>Staff</u>: David CAZANOVE - Educateur Sportif District Isère Thibaut GAUTHERON - Educateur Commission Technique Antoine HENRY - Educateur Commission Technique

P.34



CERTIFICATION CFF3 DU 7 NOVEMBRE 2019 A CHATTE

Liste des candidats convoqués :

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation	
AIT OUARET Abdelkader	F.C. D'ECHIROLLES	
BARTHELEMY Nathan	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL	
BAYLE Christian	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB	
BELGHERZE Sofien	F.C. ALLOBROGES ASAFIA	
BEN ZBIBA Hassine	SAINT MARTIN D'HERES F. C.	
BERRIOT Olivier	GRENOBLE FOOT 38	
BOUCHAKOUR Ali	GRENOBLE FOOT 38	
BOYER Mickael	C.S. NIVOLAS VERMELLE	
BRAZANE Sofiane	ASIEG	
COSNARD Josselin	F.C. BALMES NORD ISERE	
DEBERNARDI Jean Christophe	U.S. RO-CLAIX	
DUVERNE Nicolas	F.C. LA TOUR ST CLAIR	
EL ABED Karim	F.C. D'ECHIROLLES	
FAYARD Adel	U.S. CHATTOISE	
FRIZON Xavier	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL	
GUIBOUD RIBAUD Frederic	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY	
IZERABLE Frederic	U.S. RO-CLAIX	
JULLIEN Alexis	A. S. DE DOMARIN	
KEITA Ibrahima	CANDIDAT	
LAJLAR Jérémy	FC.VERSOUD	
LAZZARI Anthony	U.S. SASSENAGEOISE F.	
LOMBARD Patrice	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB	
MANGIONE Eddy	RO-CLAIX	
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE	
MONNET Christophe	CS NIVOLAS(Excusé)	
OGBI Kamel	VOREPPE	
PERRET Guillaume	CANDIDAT	
PIRES David	C.S. MIRIBEL LES ECHELLES	
PIZARRO CRUZAT Sofia	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB	
SERVE Florian	O. ST MARCELLIN	
VINCENT Aurelien	U.S. RO-CLAIX (Excusé)	
YOUNES Habil	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES	



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

1^{er} TOUR DETECTION U14, joueurs nés en 2006

Date/Horaire: SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019 de 14H à 16H30 (RDV 13H40). ACTIONS du PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL (PPF)

Ce tour concerne exclusivement les clubs engagés dans le championnat U15 de **niveau D1**, **sauf le club de l'OC EYBENS**, **qui participe au championnat U14 Régional 1 Niveau B**.

Rappel sur les modalités d'inscription :

Chaque club concerné convoque **x14 joueurs U14** (1ère année U15) avec au moins 1 gardien de but. Si l'effectif est insuffisant pour constituer 1 équipe, il est possible de compléter par des joueuses U14F/U15F ou/et des joueurs U13 nés en 2007 ou/et des joueurs U15 nés en 2005.

RESPONSABLES	LIEUX	EQUIPES	CONTENUS
STEPHANE DOUBLET 06.32.14.77.80 doublets@hotmail.com THOMAS DE TYCHEY 06.03.26.23.18 detycheythomas@yahoo.fr	COMPLEXE D'AOSTE : ROUTE DE BELLEY - 38490 AOSTE	VALLEE DU GUIERS TOUR ST CLAIR FC DOMARIN AS ISLE D'ABEAU FC	x2 ou 3 MATCHS à 11c11 Durée = 25 min. ou 35min. TESTS :
FREDERIC LAZZAROTTO 06.74.90.81.18 frederic.lazarotto@gmail.com MEHDI BENLAHRACHE 06.69.36.04.81 mehdi.benlahrache@hotmail.fr	STADE DE LA BIEVRE : AVENUE CHARLES DE GAULE - 38260 LA COTE ST ANDRE	COTE ST ANDRE FC (2) CHARVIEU CHAV. FC ST MAURICE L'EXIL MURETTE US (2)	CONDUITE DE BALLE et/ou JEU REDUIT à 5c5 avec ou sans Gardien Durée = 2x10min.
SEBASTIEN NAVAS 06.28.70.86.75 sebnavas@gmail.com	STADE JEAN BEAUVALLET : AVENUE LOUIS ARMAND - 38180 SEYSSINS	SEYSSINS FC ECHIROLLES FC (2) FC 2A SUD ISERE FC	Duree = 2x10mm.
NICOLAS BACH 06.51.20.02.44 nicolas.bach@gucff.fr	COMPLEXE SPORTIF PLAINE DES SPORTS : 12 RUE DES SPORTS - 38610 GIERES	GIERES US SEYSSINET AC 2 ROCHERS FC SASSENAGE US	
HOUCINE LAOUAR 06.11.73.77.03 Houcine_laouar@yahoo.fr	STADE DE LA DENT AVENUE JULIOT CURIE - 38920 CROLLES	CROLLES FC (2) RCAHAIS ES MANIVAL ES	



Programmation des prochains Tours :

2nd Tour - MERCREDI 5 FEVRIER de 14H à 17H sur 2 sites.

3^{ème} Tour – MERCREDI 1er avril de 14H à 17H sur 1 site.

CERTIFICATION CFF4 LE 15 NOVEMBRE A SASSENAGE		
Nom	Club D'inscription	
ACHOURI Farés	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE	
BAYLE Christian	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB	
BELBACHIR Tarik	A.S.VERSAU	
BENAOUN Noureddine	F. C. CHARVIEU	
BERBER Alisan	ISLE D'ABEAU F.C.	
BERBER Ferdi	ISLE D'ABEAU F.C.	
BOUACHIBA Hassan	U.S. SASSENAGEOISE F.	
CHEBBI Armel	AUESC BAJATIERE	
DE JESUS Thierry excusé	FC LIERS	
DESPLANCHES Anthony	F.C. SEYSSINS	
DUCAROUGE Mikael	AUESC BAJATIERE	
FINET Nicolas	F.C. CROLLES BERNIN	
FRANCE Patrick	ST SIMEON BRESSIEUX	
GALLOIS Quentin excusé	A.S.L. ST CASSIEN	
GHAFIR Amina	A. S. DU GRESIVAUDAN	
GOUDARD Benoit	A. S. VER SAU	
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER	
OGBI Kamel	C.S. VOREPPE	
PALOMINO SEGURA Pedro	A.C. SEYSSINET PARISET	
PERRIN Sebastien	L.C.A. FOOT 38	
PION Benjamin excusé	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.	
POLICAND Christophe	CS VOREPPE	
RIGUET Djamel Eddine	ISLE D'ABEAU F.C.	
ROSA David	O. ST MARCELLIN	
TINOUCHE Bilel	ISLE D'ABEAU F.C.	



PV N°458

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

FORMATIONS NOUVEAUTES 2019-2020

Inscription aux certifications

2018-2019	2019-2020
1ère inscription : automatique par le District suite à la formation initiale	1ère Inscription : en ligne sur notre site (rubrique for- mations) par le club ou le stagiaire suite à la forma- tion initiale
	Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certifi- cation Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10
2ème inscription ou plus (suite à échec au 1er passage ou absence) : demande de réinscription par mail au District	2ème inscription ou plus (suite à échec au 1er passage ou absence): Inscription en ligne sur notre site (rubrique formations) par le club ou le stagiaire
	Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certifi- cation Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10

FORMATION CFF4 - Module-Le projet associatif- LES 28 ET 29 NOVEMBRE

Liste des inscrits :

Nom	Club
AZIZI Mohamed	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BONDOUX PERRIN Jonas	GRENOBLE FOOT 38
BOUICH Loris	F.C. COTE SAINT ANDRE
BOURBIA Mounir	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
CORTELL Christophe	O. NORD DAUPHINE
DE HARO Antoine	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DONOSO Marcelo	O.C. D'EYBENS
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
KEITA Ibrahima	U.S. LA MURETTE
LE GALL Guillaume	F.C. SUD ISERE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
PERRIER Remi	U.S. LA MURETTE
RAIMO Jean Luc	U. S. CASSOLARD PASSAGEOIS
ROTHIER Jeremy	A. S. DU GRESIVAUDAN
SERVE Florian	O. ST MARCELLIN
VANDERBEKE Matthieu	O. NORD DAUPHINE